

Les bonnes feuilles

Extraits choisis de l'ouvrage

rangs de l'Académie française. Lui ouvrira-t-elle ses portes ? Je le désire pour l'honneur de mon pays, et le jour de sa réception, l'Académie pourrait redire ce vers célèbre qui lui appartient : *Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.* » L'Académie française étant à l'époque un repère de libéraux-catholiques, il était bien évidemment inconcevable que l'évêque d'Angers y soit reçu, ni même proposé !

Le général de Sonis ayant rendu sa belle âme à Dieu le 15 août, Mgr Louis-Eugène Regnault, évêque de Chartres, pria Mgr Freppel de prendre la parole lors des obsèques que l'on préparait dans l'église du Sacré-Cœur de Loigny. L'abbé Thibault, le fidèle secrétaire de l'évêque d'Angers, témoignera : « Il est en admiration du général de Sonis. Il met sa correspondance au-dessus de celle de sainte Thérèse.¹ » Solesmes lui avait en effet confié les lettres du général à dom Sarlat. Mgr Freppel écrivit à dom Couturier : « Vous m'avez envoyé un véritable trésor. J'en ai largement profité pour mon discours. Si les quatre fils du général n'étaient pas dans l'armée, pouvant pâtir plus ou moins des appréciations, si justes d'ailleurs, de leur père sur les hommes et les choses de notre temps, je n'hésiterais pas à conseiller la publication, mais *intégrale*, de cette admirable correspondance. On pourrait y joindre d'autres lettres que je possède et composer un recueil des plus édifiants. J'en parlerai demain à la veuve du général. Du reste, je ne serais pas étonné que, dans cinquante ans d'ici, tout cela ne donnât ouverture à un procès de béatification, car nous sommes en présence d'une vertu absolument extraordinaire.² »

Il est difficile de faire un choix dans ce texte, tant tout serait à lire. Écoutons d'abord Mgr Freppel nous brosser le portrait de ce capitaine débarquant en Algérie : « C'était en 1854, on sentait alors, mieux que par le passé, l'importance de cette magnifique colonie [l'Algérie] dont la royauté avait doté le pays à la veille de tomber sous la plus coupable des émeutes, et qui était restée si longtemps l'objet de discussions stériles, faute d'esprits assez doués de sens politique pour comprendre que le plus sûr moyen de s'attacher à une race foncièrement religieuse, c'était de lui montrer par des actes et des institutions la supériorité de

(1) Lettre de l'abbé Léon Thibault à dom Louis-Charles Couturier, du 16 septembre 1887 (Archives de l'abbaye de Solesmes).

(2) Lettre de Mgr Charles-Émile Freppel à dom Louis-Charles Couturier, du 20 septembre 1887 (Archives de l'abbaye de Solesmes).

eu d'autre objectif que de tromper le pays, veulent prononcer force discours dans lesquels ils proposeront une réforme générale des impôts, la suppression du budget des cultes et autres niaiseries qui sont toujours accueillies par des tonnerres d'applaudissements dans le parti où les imbéciles pullulent.

« La discussion générale du budget servait autrefois aux orateurs à passer en revue la politique générale : c'est encore ce qui se passe dans les pays où les ministères durent ; mais, en France, où on les renverse tous les trimestres et où la politique intérieure donne lieu toutes les semaines à une exhibition de radicaux sur les planches de la tribune, la discussion générale, à propos du budget, est tout à fait impossible. Ce n'est pas l'envie qui manque aux républicains, mais on ne peut pourtant pas répéter tous les jours la même chose. Autant vaudrait nous apprendre, en fait de choses nouvelles, que la Société Wilson, Grévy et C^{ie} n'était pas très correcte.¹ »

Le 10 février, Mgr Freppel intervint encore à la tribune de la Chambre. C'était pour défendre ses chers missionnaires de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion. Là encore, Mgr Freppel était parfaitement renseigné par la correspondance qu'il entretenait avec Mgr Julien-François Carméné, évêque de la Martinique. Là comme en France, les républicains avaient chassé les religieux au profit « d'instituteurs d'une odieuse impiété »². Camille Pelletan demandait maintenant la suppression des crédits alloués aux missionnaires. Alors, expliquait Mgr Freppel, nos colonies « seraient autorisées à dire que la mère patrie ne les traite pas en mère, mais en marâtre. Ces trois colonies font partie intégrante du territoire national, sous plusieurs rapports, elles peuvent être considérées, à juste titre, comme des départements français.³ » Puis il démontrait « la situation intolérable » où se trouveraient placés « ces 300 ou 400 prêtres qui ne recevraient aucune espèce de traitement pour 1888 »⁴.

(1) Article de *L'Écho Saumurois* du 1^{er} février 1888 (<http://presselocaleancienne.bnf.fr/ark:/121481-cb327631301>).

(2) Lettre de Mgr Julien-François Carméné à Mgr Charles-Émile Freppel, du 22 mai 1883 (Archives de l'évêché d'Angers, 9E19).

(3) Elles ne le deviendront qu'en 1946, mais dans le cœur de Mgr Freppel, elles étaient déjà "la France".

(4) Mgr Charles-Émile Freppel, *Œuvres polémiques*, 1888, t. IX, p. 397-403.

« Non, nous ne croyons pas que jamais, à aucune époque, un aveuglement aussi profond ait fait perdre de vue à un pays les conditions essentielles de sa fortune et de sa prospérité ! Ne nous faisons pas d'illusion à cet égard : lorsqu'un pays est maître de ses destinées, comme le nôtre, et qu'il choisit librement ceux qui le dirigent, c'est à lui qu'il faut s'en prendre du mal qui se fait en son nom, et c'est sur lui que retombent les conséquences de si grandes fautes. Si chacun avait rempli son devoir dans la mesure de ses forces, l'athéisme n'aurait pas relevé la tête parmi nous, et le blasphème ne se donnerait pas libre cours d'un bout de la France à l'autre.

« Ces écoles déchristianisées, ces crucifix abattus, ces religieux expulsés, ces cimetières profanés, ces églises enlevées au culte, rien de tout cela ne se serait fait ou n'aurait duré sans la complicité de la faiblesse et de l'indifférence publiques. Oui, ne craignons pas de le dire et de le répéter, un pays est toujours responsable de ce qu'il laisse faire publiquement contre Dieu : voilà pourquoi, dans les calamités qui affligent les États, par un juste jugement de la Providence, il revient à chacun une part plus ou moins grande. Un peuple est solidaire du mal qu'il aurait pu empêcher, et mérite le châtement qu'une tolérance coupable et une faiblesse imprévoyante ont attiré sur sa tête.

« On ne semble pas prendre garde au travail de dissolution sociale qu'opère un oubli aussi profond des doctrines et des lois du christianisme ; mais, pour être moins remarqué, il ne s'en accomplit que plus sûrement ; et alors arrive un moment où tout cela éclate au grand jour ; car tout cela se paie tôt ou tard en larmes, en sang et en ruines. »

La France est-elle abandonnée à son triste sort ? Non, car « si la France révolutionnaire semble n'avoir rien épargné pour écarter la protection du Ciel, la France catholique a redoublé de prières et de sacrifices pour mériter et obtenir les bénédictions divines ». Et Mgr Freppel d'évoquer cette foule de pèlerins pour qui « la prière, cet acte par lequel l'homme confesse sa dépendance vis-à-vis de la Toute-puissance divine, tient une si grande place. Ces consécration au Sacré-Cœur, expliquait-il, acte de foi national, gage si précieux des bénédictions divines, sont propres à faire incliner la justice divine vers la miséricorde. »

Après la prière vient l'action charitable, et tout particulièrement pour « relever la situation de l'ouvrier, de pourvoir à ses nécessités, de

là comme de sa source naturelle et son nécessaire principe » – ; après *Immortale Dei*, du 1^{er} novembre 1885, sur la *Constitution chrétienne des États*, dans laquelle le Pape, dans un langage à double sens, finit par reconnaître que les idéaux de 1789, *Liberté, Égalité, Fraternité*, professés par le Père Lacordaire sont des principes évangéliques¹, le troisième volet de ce triptyque portait sur la *Liberté humaine*. Suivant l'image utilisée par l'abbé Georges de Nantes, cette nouvelle encyclique était comme une bonne tasse de tisane, avec beaucoup de bon sucre mêlé de quelques milligrammes d'arsenic².

Elle est constituée de deux parties distinctes chères à nos libéraux-catholiques : *La Thèse* et *L'Hypothèse* ; la doctrine, l'idéal, *la thèse*, considérée comme impossible à atteindre et le concret, la réalité, *l'hypothèse*, qui en pratique est la seule possible.

La thèse, c'est la tisane et le bon sucre : « La liberté humaine, disait le Pape, suppose l'obligation d'obéir à une règle suprême et éternelle, et cette règle, c'est l'autorité de Dieu imposant ses lois et ses commandements. Autorité souverainement juste, qui, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection, car la vraie perfection de tout être c'est de poursuivre et d'atteindre sa fin. Or, la fin suprême vers laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu. Les personnes comme les États doivent être soumis à cette autorité. Nier cette souveraineté de Dieu et refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est l'abus de liberté et la révolte ; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du libéralisme. »

En conséquence le Pape condamnait la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté de professer publiquement l'erreur, la séparation de l'Église et de l'État.

Il est nécessaire, concluait-il, « d'extirper l'erreur des esprits et d'opposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions ».

(1) Sur la polémique que souleva cette encyclique, et le rôle décisif qu'y joua Mgr Freppel, cf. notre tome III, p. 396-420.

(2) L'abbé Georges de Nantes écrivait : « Il y a d'excellentes choses dans les Actes de Vatican II. Le fond en est endormant, c'est la tisane. Il y a plusieurs passages forts édifiants, c'est du meilleur sucre pour faire avaler le reste. Le reste c'est, par-ci par-là, un soupçon d'arsenic dilué des erreurs pernicieuses et discrètes, juste assez pour passer inaperçues, et tuer. » Cf. *La Contre-Réforme catholique au XX^e siècle*, juillet 1971, tome IV, n° 46, p. 6.

Après une si ferme affirmation de la doctrine, Léon XIII en venait à sa mise en application, à *l'hypothèse* : c'est là qu'est l'arsenic. Le Pape commençait par définir les différentes sortes de libéraux, pour en arriver à « ceux qui estiment qu'il faut amener l'Église à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés ». Il acceptait donc, mais sans le dire explicitement pour ménager son auditoire encore trop catholique, le libéralisme catholique. « Opinion honnête, ajoutait-il, si on l'entend d'une certaine manière équitable d'agir, conforme à la vérité et à la justice. »

Léon XIII pouvait dire alors – et c'est là, nous allons le démontrer, le seul véritable but de l'encyclique : « Préférer pour l'État une constitution tempérée par l'élément démocratique n'est pas, en soi, contre le devoir... L'Église ne rejette aucune forme de gouvernement », sous-entendu : le Pape préfère la démocratie... chrétienne et donc le ralliement à la République !

Mais pour rassurer son troupeau, il réaffirmait : « Aucune époque ne peut se passer de religion, de vérité, de justice ; grandes et saintes choses que Dieu a mises sous la garde de l'Église, à qui il serait dès lors étrange de demander la dissimulation à l'égard de ce qui est faux et injuste, ou la connivence avec ce qui peut nuire à la Religion. » C'est pourtant à cela que conduisait *Sa Politique* !

Si les bons catholiques ne virent pas le poison de cette encyclique, les libéraux-catholiques comprirent le vrai dessein du Pape. Leur journal, *Le Correspondant*, l'expliqua à ses lecteurs en ces termes : « Il n'est plus permis de maudire en bloc, comme une œuvre satanique, les libertés modernes. Il n'est plus permis de jeter, sous prétexte de virus libéral, d'odieuses insinuations contre ceux qu'on appelle “les catholiques trop enclins aux accommodements”, parce que le Pape affirme qu'il y a des accommodements licites et honnêtes. Ces illustres et vaillants catholiques [Falloux, Lacordaire, Dupanloup, etc.] n'ont ni transigé avec la doctrine, ni dissimulé la vérité en se montrant trop enclins aux accommodements, *catholiques-libéraux*, ils ne l'ont pas été. Ils ont pu être *catholiques* et *libéraux*, catholiques au-dessus de tout, dans le domaine de la foi et de la soumission à l'Église ; libéraux dans le domaine politique.

Comme le malade de la piscine de Bethesda, la société actuelle peut dire avec douleur : *Hominem non habeo*, “je ne trouve pas d’homme pour me venir en aide”. Partout, l’on remarque cet affaiblissement des volontés, qui, à l’heure du péril, se manifeste par de lamentables défaillances.

« Rien n’affaiblit ni n’abaisse le caractère moral d’un individu ou d’une nation, comme l’esprit de doute ou d’indifférence sur les doctrines et les principes qui doivent gouverner la vie publique ou privée. L’absence de foi enlève tout ressort à la volonté humaine ; on est incapable de sacrifice du moment que l’on ne sait plus de quel côté ni vers quelle fin diriger ses efforts. Qui ne sait plus d’où il vient, ni où il va, ni quelle voie il doit suivre, deviendra l’esclave de ses passions et le jouet des événements devant lesquels il sera sans lumière et sans force.

« Voilà pourquoi nous n’hésitons pas à voir dans la diminution des croyances religieuses une première cause de cet affaiblissement des caractères et de ce manque d’énergie pour le bien, par où notre époque contraste si péniblement avec les siècles de foi.

« *Christianus miles*, tout chrétien est un soldat par le sacrement de confirmation. Dieu lui-même vient en aide à leur faiblesse [celle des enfants confirmés] en leur communiquant le don de force, et sa grâce les recouvre d’une armure invisible pour les soutenir dans ce service de guerre où se résume la vie chrétienne, et au terme duquel la palme du triomphe attend le vainqueur dans la paix de l’éternelle béatitude.

« Ah ! Si au lieu de se laisser envahir par l’esprit du monde, les chrétiens savaient conserver et entretenir ce don de force qui leur est transmis au grand jour de leur confirmation, nous ne verrions pas se produire toutes les défaillances dont nous sommes témoins. Nous n’assisterions pas au triste spectacle de tant d’hommes qui n’osent plus professer hautement leur foi. Que de chrétiens encore esclaves d’une fausse honte, comme si la dévotion et la piété n’étaient pas les sentiments les plus élevés de l’âme humaine.

« Cette faiblesse de caractère qui éloigne tant d’âmes du service de Dieu, on la porte nécessairement dans toutes les situations de la vie. De là, en effet, ces concessions si fréquentes sur des questions de doctrine et de principe ; cet abandon du droit devant le fait passagèrement victorieux ; cette mollesse à combattre pour le triomphe des justes causes, et surtout ce défaut de persévérance dans la lutte, sous prétexte que toute résistance est devenue inutile.

une véritable usurpation, les pouvoirs de la magistrature suprême que Dieu lui-même a constitués pour toujours dans son Église et qu'il n'est permis à personne de violer impunément. »

En conséquence, précisait le Pape, les catholiques doivent « prendre toujours religieusement pour règle de leur conduite la sagesse et la prudence politique du Pontife suprême » ! Évidemment, la politique de Léon XIII et des libéraux-catholiques, contrairement à celle des royalistes, est toujours « sage » et « prudente » ! Et le Pape terminait en exigeant que les évêques veillent, sous peine de sanctions, à la mise en pratique de cette encyclique¹. Le Pape prêchait donc, une nouvelle fois, l'indifférentisme politique si souvent dénoncé par Mgr Freppel. Et à l'objection de ceux qui opposaient les paroles de Léon XIII aux déclarations de Pie IX et du *Syllabus*, le cardinal Lavigerie avait sa réponse toute prête : « Il faut toujours obéir au Pape vivant » !

En envoyant un exemplaire de cette encyclique à Eugène Spuller, ministre des Affaires étrangères, notre ambassadeur, Édouard Lefebvre de Béhaine, pouvait ajouter :

« Léon XIII a ainsi formulé solennellement l'idée qu'à diverses reprises, dans les derniers temps, il a exprimée avec une complaisance marquée qu'on commettrait une étrange méprise en attribuant au Saint-Siège des préventions hostiles à la démocratie et aux institutions républicaines. Et, c'est sur quoi le cardinal Secrétaire d'État [Rampolla] m'a demandé avec insistance d'appeler particulièrement votre attention. » Voilà bien la preuve que notre interprétation est la bonne. Le Pape a tenu même à offrir « deux exemplaires de l'encyclique *Sapientiae christianæ*, dont un richement relié, au président de la République » Sadi Carnot².

Si la majorité des catholiques de France ne voulut voir que la bonne partie de cette encyclique, le clan des libéraux-catholiques n'en considéra que la conclusion. En témoigne cette lettre que le cardinal Lavigerie écrivait à son ami l'archevêque de Lyon, Mgr Joseph Foulon :

« L'encyclique du Pape est là, il nous fait un devoir de la communiquer à nos diocèses. Nous lui obéissons en parlant. Tout le monde

(1) Encyclique *Sapientiae christianæ*, du 10 janvier 1890, *Actes de Léon XIII*, t. II, p. 263-297.

(2) Cf. Lettres du comte Édouard Lefebvre de Béhaine à Eugène Spuller, des 17 et 22 janvier 1890 (Archives du ministère des Affaires étrangères, *Correspondance politique*, Rome, 1099).

en droit comme en fait, le mot d'ordre du régime, à tel point que, depuis le premier jusqu'au dernier magistrat de la République, aucun n'ose même plus prononcer en public le nom de Dieu ; et tout cela, sans qu'il apparaisse le moindre signe d'un changement quelconque dans les dispositions du parti dominant ; oui, vraiment, la République a fait ses preuves, et le moment est enfin venu de déclarer hautement que c'est le devoir du clergé et des catholiques d'adhérer sans réserve et sans arrière-pensée à un régime qui s'est signalé à leur reconnaissance par de tels bienfaits !

« "Il faut entrer dans l'édifice lui-même", ajoute Mgr Lavigerie. Soit, mais à une condition, c'est de n'être pas obligé de laisser à la porte la dignité, la conscience et l'honneur. Or, c'est le sacrifice de ces grandes choses que tous les républicains, sans exception, imposent aux catholiques avant de leur permettre d'entrer dans l'édifice. Vous accepterez les lois scolaires et la loi militaire sans aucune arrière-pensée d'y toucher, nous crient-ils d'une seule et même voix, depuis M. Ribot jusqu'à M. Clemenceau [c'est-à-dire du républicain prétendument le plus modéré au plus sectaire], ou bien vous resterez à la porte. C'est là un fait indéniable, qui se reproduit pour chaque élection, dans toutes les manifestations de la vie publique. Eh bien, quel est le prêtre, quel est donc le catholique digne de ce nom, qui pourrait se résigner à acheter le droit d'entrer dans l'édifice républicain au prix d'une adhésion à l'école sans Dieu et à la maxime "les curés sac au dos" ? Or, sans cette adhésion formelle, la porte reste impitoyablement fermée : cela se voit tous les jours.

« L'illusion de Mgr Lavigerie, qu'il nous permette de le lui dire respectueusement, c'est de croire que la République, en France, est une simple forme de gouvernement, comme ailleurs, en Suisse et aux États-Unis par exemple, et non pas une doctrine, une doctrine foncièrement et radicalement contraire à la doctrine chrétienne. Sans doute, alors même qu'elle ne serait qu'une simple forme de gouvernement, il serait encore permis de se demander si elle a pour elle le droit ; si elle est le droit historique et national ; si une possession de fait de quinze ou vingt années peut prescrire légitimement contre une tradition de quatorze siècles ; s'il est raisonnable de voir "la volonté du peuple nettement affirmée", selon le mot du prélat, dans une série de trois ou quatre élections équivoques, portant sur des personnes déterminées plutôt

que sur le régime lui-même, élections d'ailleurs trop souvent frelatées, et dont le résultat est dû pour une bonne part à l'inqualifiable pression de manœuvriers sans scrupules, absolument dépourvus de sens moral, et sachant mettre à profit les moyens d'action que leur fournit l'excessive centralisation de l'État français. Il faudrait n'avoir rien vu de tout ce qui s'est passé dans ces derniers temps pour oser prétendre que cette manipulation du suffrage universel et cet escamotage de votes, trois ou quatre fois renouvelés avec l'appui de toute une armée de fonctionnaires, équivalent à "une volonté du peuple nettement affirmée". Mais laissons de côté la question, bien qu'elle ait aussi son importance. »

Puis, ajoutant un argument qui aurait dû faire réfléchir Léon XIII et son complice, Mgr Freppel expliquait :

« Car enfin, quel parti l'on ne manquera pas de tirer de son "acceptation" si prompte et si facile contre le pouvoir temporel du Pape ? Et, en effet, là aussi [en Italie] il y a eu des élections successives ; il y eut même un plébiscite. Si donc quinze ou vingt années durant lesquelles les suffrages se sont échelonnés, et toujours dans le même sens, suffisaient pour activer "une adhésion sans arrière-pensée" à une forme de gouvernement, M. Crispi aurait beau jeu pour prétexter "d'une volonté du peuple [italien] nettement affirmée". Nous savons fort bien que le pouvoir temporel du Pape repose sur un fondement beaucoup plus respectable que n'importe quelle autre souveraineté. Mais enfin le droit est toujours le droit et partout ; et il peut paraître quelque peu imprudent d'énoncer, à Paris ou à Alger, des théories que nos adversaires ne se feront pas faute d'appliquer à Rome. »

De fait, l'argument était imparable ! et demeura sans réponse, à Rome comme à Alger. Mgr Freppel fut alors considéré comme un factieux. Mais la question n'en restait pas moins posée : pourquoi le cardinal Lavigerie, sur ordre du Pape, imposait-il aux catholiques français d'accepter cette république persécutrice alors que Léon XIII, refusant « le fait accompli » de la perte de sa souveraineté sur les États pontificaux et « la volonté du peuple [italien] nettement affirmée », interdisait aux catholiques italiens toute participation à la vie politique de leur pays ? Pourquoi leur interdire « d'entrer dans l'édifice » et ainsi « servir leur pays en faisant pénétrer dans ses veines, le sang chrétien qui lui manquait » ?

paru ébranlé ?” – “Si, et il m’a dit qu’il allait modifier la lettre qu’il destine aux évêques de France. De plus, il désire me revoir lundi pour examiner de plus près mes objections et prendre une décision plus en rapport avec les circonstances. C’est bien lui qui a lancé Mgr Lavigerie et qui lui a donné mission de prêcher le ralliement, mais pas comme il l’a fait, avec le décor naïf de ses Pères Blancs et l’accompagnement tapageur de *La Marseillaise*. Le Pape s’est un peu moqué de cette mise en scène.” »

Après une nouvelle audience, le 16 février, qui dura plus d’une heure, le Pape, comprenant qu’il avait devant lui un adversaire influent irréductible, décida de mettre un frein à sa politique et, pour éconduire l’évêque d’Angers, il conclut l’entretien par cette simple phrase : « Eh bien ! J’attendrai avant d’agir. » Quand l’évêque rapporta cette décision à son secrétaire, le chanoine Grimault commenta : « “Ainsi, l’on peut résumer en deux mots vos deux entrevues avec le Saint-Père : après la première, il voulait modifier les termes de l’encyclique qu’il destine à la France ; après la seconde, il se décide à ne rien envoyer, du moins, pour le moment.” »

Mgr Freppel devait mourir dix mois plus tard ; le Pape attendit encore deux mois avant de publier son encyclique *Au milieu des sollicitudes* imposant son Ralliement à tous les catholiques de France.

Mgr Freppel fut le seul de sa génération à préférer obéir à Dieu plutôt qu’aux hommes. Honneur à lui !

N’avait-il pas écrit : « Le plus grand des malheurs pour un siècle ou pour un pays, c’est l’abandon ou l’amointrissement de la vérité. On peut se relever de tout le reste ; on ne se relèvera jamais du sacrifice des principes. Les caractères peuvent fléchir à des moments donnés, et les mœurs publiques recevoir quelque atteinte du vice ou du mauvais exemple ; mais rien n’est perdu tant que les vraies doctrines restent debout dans leur intégrité. Avec elles tout se refait tôt ou tard, les hommes et les institutions, parce qu’on est toujours capable de revenir au bien lorsqu’on n’a pas quitté le vrai. Ce qui enlèverait jusqu’à l’espoir même du salut, ce serait la désertion des principes, en dehors desquels il ne se peut rien édifier de solide et de durable. Aussi le plus grand service qu’un homme puisse rendre à ses semblables, aux époques de défaillances ou d’obscurcissement, c’est d’affirmer la vérité sans